

# SCHEMA OPERATIONNEL CHAR A VOILE BASE NAUTIQUE HARDELOT

I - L'application et le respect des règles sanitaires, ainsi que la gestion des flux de personnes sur le site (autour de la séance)



Paris, le 29 avril 2020

## I. Règles sanitaires

- 1) Respect des distances de sécurité (au moins 1 m), et des gestes barrières classiques

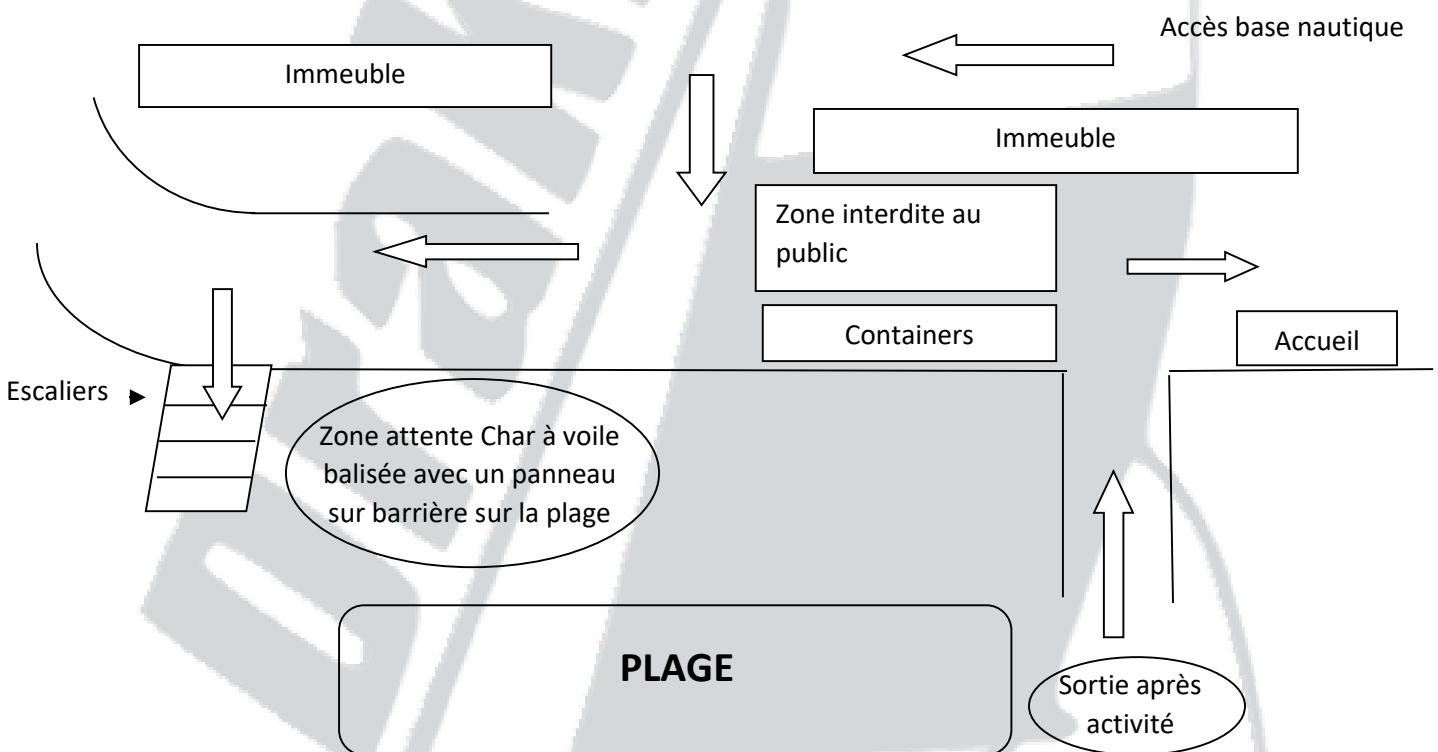


- 2) L'intégralité de la séance se fait à l'extérieur. L'accès aux espaces intérieurs est interdit à toute personne non-autorisée (clubs, bureaux, ateliers)
- 3) Obligation du port de protection des voies aériennes supérieures (masques jetables ou réutilisables, ou tout autre dispositif individuel filtrant qui couvre la bouche et le nez) durant toute la séance.
- 4) Gel hydro-alcoolique à disposition et utilisation obligatoire minimale avant et après la séance.

- 5) Port de gants personnels obligatoires. Le prêt de vêtements n'est pas autorisé.
- 6) Protections de têtes type charlottes jetables sous les casques obligatoire, lavage journalier des casques avec un produit désinfectant (solution alcoolique 70% ou javel). A défaut de charlottes désinfection des casques entre chaque participant.
- 7) Décontamination et désinfection des surfaces (siège, bôme, essieux, écoute) avec une solution javel ou alcoolique (70%), laisser agir 15 min, entre chaque utilisateur.
- 8) Respect strict des consignes de sécurité émanant des encadrants et des consignes sanitaires sous peine d'exclusion immédiate.
- 9) Mettre à disposition une poubelle sur le site de roulage pour tous les effets jetables.

17, rue Henri Bocquillon 75015 PARIS Tél. 01 60 84 17 71 Email : [contact@ffcv.org](mailto:contact@ffcv.org)

### PLAN D'ACCES



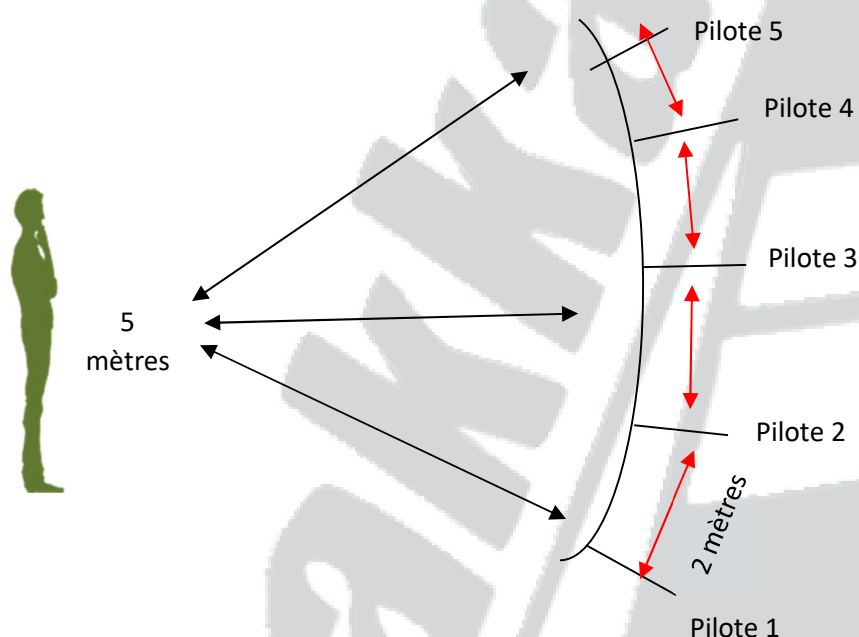
Aucun pratiquant ne sera autorisé à accéder aux locaux techniques et administratifs (sauf cas de force majeure et dans le respect des règles sanitaires).

## II - L'application et le respect des règles sanitaires sur le site de pratique (pendant la séance)

L'accueil se fera sur le point de rassemblement char à voile par le moniteur. Celui-ci disposera de la liste des participants dans la limite des respects de l'article 6 du décret du 11 Mai 2020, qui précise le nombre de personnes soit 10 encadrant inclus.

Le moniteur sera muni d'un sac compartimenté dans lequel il y aura, du gel hydro alcoolique, des gants neufs, des charlottes, des mouchoirs.

Les briefings se feront avec une distanciation de 5 mètres à minima entre le moniteur et les pratiquants, qui seront distants de 2 mètres entre eux. Tout ceci sera matérialisé à l'aide d'un schéma sur le sable.



La pratique elle-même de l'activité est individuelle chacun son propre char à voile. La simple application des règles de roulage Fédérales, permet de respecter les règles sanitaires en vigueur (dépassement avec 2 mètres minimum entre les chars qui eux-mêmes mesurent 2 mètres de large).

A la fin de chaque séance chaque char à voile sera désinfecté selon les règles sanitaires fédérales, une attention particulière sera portée sur les écoutes (cordes). Elles seront enlevées trempées dans une solution désinfectante, puis à nouveau installées sur les chars à voile au plus tôt 15 minutes après leur désinfection. Pour les parties, sièges, bômes, essieux, freins la décontamination se fera à l'aide de lingettes. Les casques seront désinfectés à chaque fin de journée. Ils seront baignés dans un liquide de traitement anti bactérien.

La mise en application des contraintes et consignes sanitaires entraine une consommation de matériaux et produits conséquent. Le respect environnemental sera de mise notamment sur le jet d'équipements dans les poubelles appropriées ainsi que la vidange des bidons de nettoyage dans les installations prévues à cet effet sur la base nautique.

LE RESPONSABLE TECHNIQUE  
RIBERY GREGORY

LE PRESIDENT  
FOURNIER REMY

A Hardelet le 13 mai 2020

# HARDELLOT